

**Association des Habitants  
de Glatigny**

Association agréée – loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

12 avenue du Commerce  
78000 VERSAILLES  
tél.: 01 39 55 08 45  
e-mail : [glatigny@glatigny.org](mailto:glatigny@glatigny.org)  
<http://www.glatigny.org>

**Le Président**

Versailles, le 24 octobre 2022

**Compte-rendu du CA du 18 / 10 / 2022**

Membres participants: Ch. Bouscharain, Ch. Bruyerre, A. Foucher, S. de Lustrac, Ch. Mativon, B. de la Mettrie, D. Petit, V. Souche, F. Vicariot.

Invité : Th. Zang

Excusé : Ch. Gouze

**I. Permis de construire.**

A. Foucher présente les nouveautés relevées sur le site de la mairie : outre de nombreuses nouvelles extensions, il est à noter 2 nouveaux permis de construire :

- 21 bd de Glatigny chez M. VITRY dans son jardin: construction d'une habitation de 269 m<sup>2</sup>
- 4 bd de la Porte Verte chez M. MARLIAVE qui a vendu 400 m<sup>2</sup> de son jardin de 3000 m<sup>2</sup> pour une construction de 207 m<sup>2</sup>

Il est rappelé que le PLU de Versailles impose d'avoir 2 places de parking pour chaque construction, fait qu'il serait bon de vérifier.

Quant au prix du M<sup>2</sup> des terrains dans notre quartier, nous allons essayer d'en obtenir un ordre de grandeur auprès des services de la mairie car ils semblent avoir explosé.

Il est suggéré de se documenter également sur le nombre de familles et d'habitants, respectivement dans notre quartier de Glatigny et à Versailles.

F Vicariot va s'occuper de ces deux sujets (prix/m<sup>2</sup> et nb d'habitants).

**II. Cotisations.**

A cette date (octobre 2022) nous comptons 124 cotisants pour 126 cotisations car 2 ont payé l'équivalent de 2 cotisations.

Bruno fait un point rapide de la situation financière au 18 octobre 2022 :

- en portefeuille (parts sociales): 15 918,00 €
- compte sur livret : 4389,56 €
- compte courant : 2669,21 €
- liquidité caisse : 210,70 €

-----

Total disponible : 23187,47 €-

**III. le point sur l'ouvrage sur le quartier**

Stéphanie présente l'état d'avancement de l'ouvrage sur le quartier.

Elle a passé beaucoup de temps aux archives départementales notamment sur les anciens recensements pour enrichir ce dossier. Elle y remarque que le quartier présentait une grande diversité des métiers et des lotissements. A noter qu'en raison du grand nombre d'employés de maison que possédaient les quelques riches bourgeois qui y habitaient, il y avait dans le quartier une forte proportion de gens

humbles et peu aisés. C'était également un quartier aux idées plutôt progressistes avec un ex-foyer de Dreyfusards.

Bref, le document avance bien Il s'avère très complet, très documenté et donc très prometteur. On en trouvera l'essentiel sur le Drive de l'association, sachant qu'il reste encore un gros travail de mise en forme. Dominique signale un logiciel de mise en page ("in design") très performant mais qui demande également du temps à manipuler. Il faudra sans doute faire appel à quelqu'un pour cela. Mais, nous pensons que cet ouvrage, qui devrait atteindre les 300 pages sera un véritable succès qui devrait permettre d'absorber facilement des frais de mise en forme. Sortie possible pour l'été 2023 ? Le CA adresse un grand merci à Stéphanie pour ce travail chronophage mais remarquable qu'elle réalise.

#### **IV. Evènements dans le quartier**

Outre un récent cambriolage Av Douglas Haig, il faut signaler plusieurs incivilités et vols récents commis en septembre Av. Mirabeau (vol d'un vélo électrique dans un jardin, poubelles rejetées par dessus le mur, arrachage de plantes ornementales sur une clôture, défections dans un tripoteur garé sur le trottoir, 2 bris en 48 heures de la porte de la boulangerie place Laboulaye, (mais également cambriolages dans le secteur: boulangerie square Jean Houdon notamment, et petits commerces (le Chesnay, Rocquencourt, Bois d'Arcy....). Tout ceci semble avoir été commis par 3 jeunes marocains dits "mineurs isolés" donc sans domicile connu (...), dont un a été interpellé par la police mais aussitôt relâché car mineur: résultat, il a recommencé dès le lendemain. J'ai averti la mairie (E. de Cérpy) qui me dit suivre l'affaire, par l'intermédiaire de M. de J.P Laroche de Roussane, 4ème adjoint chargé entre autres de la sécurité. Je vais essayer de le joindre personnellement pour savoir ce qu'il compte faire...

Pour info:

- rien sur le site de la mairie relatif au signalement de telles incivilités.
- 2 actions possibles: déposer une main courante, mais il faut pour cela aller à la police et y passer au moins ½ journée, ou déposer une plainte en ligne qu'il faut ensuite aller signer au commissariat de police. Bref, c'est compliqué et le gens ne le font que rarement. Et cependant, la police nous dit qu'elle est preneuse de ces mains courantes pour ses statistiques. Elle devrait donc en faciliter les démarches car tel qu'actuellement, on marche sur la tête ! Il nous faudra signaler cela au maire lors de la prochaine AG en mars 2023.

Concernant les caméras de video-protection, il y en a actuellement environ 200 sur Versailles, ce qui est nettement insuffisant au vu de leur efficacité. On cite souvent la ville de Cassis qui pour environ 7000 habitants compte près de 450 caméras de video-protection: résultat, il n'y a plus de cambriolages à Cassis. Un rapide tour de table indique que tous les présents, à l'exception d'un seul, sont favorables à la présence de ces caméras.

#### **V. Aménagements dans le quartier**

Rien de très particulier ou général à signaler: les travaux d'entretien-rénovation des rues et des trottoirs se poursuivent naturellement, selon des programmes de financements tri-annuels et des programmations annuelles de réalisation. La propreté des voies de circulation voitures et piétonnes est satisfaisante. Il est rappelé que c'est aux occupants d'une maison (propriétaire ou locataire) de balayer les trottoirs devant sa propriété.

Les enfouissements des réseaux aériens se poursuivent également. Des améliorations ont été apportées sur les trajets des pistes et bandes cyclables.

Concernant la place Laboulaye, nous avons signalé suite au précédent CA de juin le problème des poubelles des petits commerçants qui y sont déposées à toute heure, contrairement au règlement de la ville. Celle-ci est intervenue mais immédiatement après, la situation antérieure est revenue.

Nous allons relancer la mairie et le conseil de quartier en vue d'installer un enclos approprié tout à fait possible au bout de la route de Rueil près du dernier commerce. Il y a là un emplacement idéal.

On constate également que tous les jours scolaires, de très nombreux élèves de St Jean de Béthune, viennent pique-niquer place Laboulaye. Tout compte fait, ils ne sont pas gênants et laissent en général les lieux propres. Le conseil se demande toutefois si St Jean pourrait mettre une salle à leur disposition pour leur déjeuner. Bruno nous indique que les jeunes ne veulent pas déjeuner au collège et préfèrent en sortir pour déjeuner... Bref, étant donné qu'il n'y a pas de nuisances majeures, le CA estime qu'il n'y a donc rien de spécifique à faire sur ce sujet. Un membre estime même qu'il est plutôt sympathique de voir cette place pleine de jeunes à l'heure du déjeuner.

A signaler la disparition à la demande d'un voisin, des agrées qui se trouvaient Place de la Brèche: les utilisateurs venaient y pratiquer leurs exercices physiques avec des postes de radio fort bruyants. A signaler également la présence, au départ de la " coulée verte" au départ de la Place de la Brèche, d'un poste de gonflage de vélos.

De même, il est rappelé l'idée d'installer au Square Jeanne d'Arc, une "boîte à lire" : étagères ouvertes où chacun peut venir déposer et retirer des livres. Question, ne sera-t-elle pas vandalisée ? Peu de chances dit-on car le square est fermé la nuit ... ??? Idée à suivre.

#### **VI. CR du dernier Conseil de Quartier (11 octobre 2022)**

Stéphanie nous indique le faits suivants:

- Il y a été présenté le projet d'aménagement du Château de la MAYE. Des logements vont être construits à l'emplacement des anciens cabinets de médecins et le parc derrière le château est conservé.
- il y a été présenté la politique culturelle de la ville.
- l'aménagement de la rue J. Lemercier (mise en sens unique ou non) a également été discuté.
- la commission animation poursuit ses activités.
- la nouvelle maison de quartier donne toute satisfaction, de même que les nombreuses activités qui s'y déroulent.

#### **VII. Nouvelle candidature au CA**

M. Loumeau ayant été très longtemps un membre actif et impliqué dans la marche du CA et de l'association, il a été suggéré de demander à sa fille Béatrice épouse LENART si elle accepterait de participer au CA. En cas de réponse positive, elle serait la 4 eme femme membre du CA, ce qui porterait son effectif à 12, effectif maximum prévu dans les statuts. Contactée, elle a dit oui à condition de ne pas avoir à supporter un trop gros dossier.

A l'unanimité, le CA approuve cette proposition. Elle sera donc invitée à participer au prochain CA en attendant d'y être élue statutairement lors de la prochaine AG.

#### **VIII. Proposition de changement de Présidence de l'Association.**

Pour un certain nombre de raisons personnelles, ancienneté, âge, etc, F Vicariot souhaite laisser la présidence du bureau du CA à un autre membre du CA tout en restant actif au sein du CA.

Statutairement (cf article 5 des statuts: "*Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un ou de plusieurs vice-Présidents, Secrétaire, Trésorier et, éventuellement, Secrétaires et Trésoriers adjoints*".) C'est le conseil qui choisit son président et en informe ensuite l'AG.

Nous avons donc 4 mois pour mûrir cette idée et recevoir d'éventuelles propositions de candidatures qui seront par définition les bienvenues.

#### **VIII. Questions diverses**

Assemblée Générale de 2023;

- Sujet du thème traditionnellement abordé à l'issue de l'AG : il est proposé de retenir comme thème "**Versailles et les Jeux olympiques**". Présentation par la ville de l'impact de ces jeux: implications possibles et prévues pour la ville (aménagements spécifiques, contraintes, logements, emplois, rôle possible des associations, voire des habitants, retombées économiques, etc...)

- dates : la date retenue est le **samedi 25 mars 2023** à la salle de conférences de la clinique de la Porte

Verte.

- elle sera précédée d'une réunion préparatoire du CA fixée au **mardi 14 février 2023**

- Quant à l'idée de "**Classement du lotissement du Parc de Glatigny en zone de protection.** (ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), je rappelle ce que nous avons dit au précédent CA : " Avant d'aller plus loin, **Christian B. et Alain F.** vont contacter la commune de Sceaux pour voir exactement ce qu'ils ont fait et les avantages qu'elle en retire. Stéphanie pense qu'il serait opportun d'attendre la sortie de l'ouvrage sur le quartier avant de lancer éventuellement l'opération et rappelle qu'il faudra être discret pour ne pas "alerter " le camp des densificateurs - bétonneurs" (cf le précédent CR du CA du 10 mars 2020).

**Ce qui veut dire que Alain et Christian devraient dès maintenant contacter la commune de Sceaux. Nous comptons sur eux.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00



François Vicariot  
Président de l'AHG